Environnement : la reprise de l’acquis communautaire

Description

Avec la chute du mur de Berlin, le monde entier a pu découvrir l’ampleur du désastre écologique qui frappait l’Europe centrale et orientale. Désormais candidats à l’élargissement de l’Union européenne, les PECO doivent rattraper en quelques années des décennies de négligence.



Longtemps peu soucieuses de l’environnement, les autorités ont encouragé la pollution qui menace aujourd’hui de nombreuses régions : pollution du Danube, fleuve qui traverse huit pays ; rejets des nombreuses industries lourdes du »triangle noir » ; déchets d’uranium radioactif ; piteux état des centrales nucléaires, qui ravive le douloureux souvenir de Tchernobyl.

La situation actuelle, dix ans après, reste sensible

La qualité de l’eau, altérée entre autre par l’agriculture intensive, n’a pas connu d’amélioration notable depuis 1989. La mer Noire et la Mer Baltique sont toujours dans un état critique en raison de la pêche intensive, des insecticides et divers polluants qui s’y jettent. En Pologne, des millions de mètres cubes de déchets non traités sont encore versés chaque année dans la Vistule. Bien que la transition économique ait délaissé les modes de production énergétique les plus polluants, la croissance économique de ces dernières années a engendré une nouvelle augmentation de la production de produits chimiques qui avait pourtant connu une baisse après 1989. La priorité est donnée à la modernisation, à l’élaboration d’une société de consommation à l’occidentale, urbanisée, pourtant synonyme de dégradation de l’environnement (déchets domestiques, voitures).

L’un des plus grands défis à relever pour les pays candidats à l’entrée dans l’Union européenne

Après avoir identifié les sites à risque et les progrès à effectuer, l’UE a pris une série de mesures destinées à aider les pays candidats dans leur combat écologique et dans leur difficile reprise de l’acquis communautaire dans ce domaine. Tandis que les candidats sont invités à mettre en œuvre des stratégies nationales à long terme afin d’arriver à un alignement graduel, la transposition législative concernant l’environnement reste embryonnaire et varie d’un secteur à l’autre. La Commission européenne observe des performances mitigées. Alors que les progrès en matière de protection de l’environnement sont faibles en Pologne, en Roumanie ou en Slovaquie, les mesures juridiques adoptées par la République Tchèque ou par la Slovénie ne sont pas appliquées. La législation reste inappropriée ou insuffisante. Ceci est dû en partie au manque de spécialistes du droit de l’environnement et à l’insuffisance de structures administratives chargées du contrôle de la bonne application des lois.

Nombre d’efforts sont engagés par les candidats pour concilier développement économique et protection de l’environnement. Ainsi, la Hongrie est passée, au classement des pays européens les moins pollués, de la 35^{e} place (1992) à la 19^{e} place (1996). Budapest compte en outre consacrer 10 milliards d’euros à l’écologie d’ici son entrée dans l’UE, afin de satisfaire aux normes européennes [1]. En effet, au-delà des aides internationales et européennes, l’essentiel des ressources financières consacrées à l’environnement doit provenir des candidats eux-mêmes. Le montant des sommes engagées au niveau national est d’ailleurs en constante augmentation.

Les aides étrangères demeurent beaucoup trop faibles

L’Union européenne a évalué à 40 milliards d’euros le coût total de la mise aux normes européennes de la Pologne. La Banque Européenne d’Investissements (BEI) estime à 200 milliards d’euros le prix à payer pour moderniser les infrastructures et protéger l’environnement dans le PECO [2]. Si, entre 1990 et 1997, l’UE a consacré 614,3 millions

d’Ecus à l’environnement et à la sûreté nucléaire dans le PECO, ces derniers possèdent encore 20 réacteurs nucléaires de type soviétique qui réclament à eux seuls cette somme pour être démantelés. Le programme PHARE reste le principal vecteur de l’aide financière pour l’environnement (215 millions d’Ecus alloués entre 1994 et 1996, soit 6,4 % du total des allocations), auquel s’ajoute le concours de la BERD, de la BEI et de la Banque Mondiale. Il reste à voir combien d’années seront nécessaires aux PECO pour satisfaire aux exigences européennes et s’attirer les bonnes grâces de l’Occident [3].

Par Carole CHARLOTIN

Vignette : Eau polluée du Danube (© Sebastian Pessenlehner)

[1]La Lettre de Hongrie, N°85, mai 1999.
[2] La Tribune, 1/7/1999
[3]DELOIRE, Philippe, « L’environnement en Europe centrale et orientale: une priorité pour l’Union européenne », in Le Courrier des Pays de l’Est, N°440, juin 1999.
VINAVER, Krystyna (dir.), La crise de l’environnement à l’Est, Paris, Ed. L’Harmattan, Collection « Pays de l’Est », 1993, 190 p.

Retour en haut de page

date créée
01/11/1999
Champs de Méta
Auteur-article : Carole CHARLOTIN